

États financiers de

**PARC ÉOLIEN PIERRE-DE
SAUREL S.E.C.**

31 décembre 2016

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État des résultats et du résultat global.....	3
État de la variation des capitaux propres	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-24

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Parc Éolien Pierre-De Saurel S.E.C.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Parc Éolien Pierre-De Saurel S.E.C., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états des résultats et du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Parc Éolien Pierre-De Saurel S.E.C. au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 19 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113142

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

État des résultats et du résultat global

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Revenus d'énergie	90 781	-
Intérêts	20 183	45 318
Autres	4 496	-
	115 460	45 318
Charges		
Pénalités (note 14)	494 009	-
Pertes sur instruments financiers dérivés - nettes	286 130	-
Salaires et charges sociales	208 756	182 265
Amortissement des frais de financement	101 355	-
Honoraires professionnels	70 494	70 441
Assurances	68 514	15 397
Amortissement des immobilisations corporelles	38 926	-
Déplacements	19 518	2 981
Communications	9 505	10 621
Électricité et surveillance liées au poste de sectionnement	5 172	-
Publicité	4 458	4 561
Formation, réunions et congrès	3 961	5 789
Fournitures et frais de bureau	3 106	5 570
Location de terrain	2 823	-
Frais de repas	2 129	1 265
Association et abonnement	1 012	1 790
Autres	1 052	874
Intérêts et frais bancaires	901	15 862
Honoraires de gestion au commandité	-	500
Options de droit de propriété	-	3 150
	1 321 821	321 066
Perte nette et résultat global	(1 206 361)	(275 748)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

État de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

	Nombre de parts	Comptes de porteurs de parts \$	Déficit \$	Capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2014	5 316 968	5 316 968	(766 812)	4 550 156
Contributions	6 683 033	6 683 033	-	6 683 033
Perte nette et résultat global	-	-	(275 748)	(275 748)
Solde au 31 décembre 2015	12 000 001	12 000 001	(1 042 560)	10 957 441
Contributions	2 581 206	2 581 206	-	2 581 206
Perte nette et résultat global	-	-	(1 206 361)	(1 206 361)
Solde au 31 décembre 2016	14 581 207	14 581 207	(2 248 921)	12 332 286

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

État de la situation financière

au 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

	2016	2015
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 716 084	350 530
Débiteurs (note 4)	1 637 937	257 173
Avance au commandité, sans intérêt	14 000	14 000
Charges payées d'avance	-	59 188
Dépôts à terme	-	2 986 000
	3 368 021	3 666 891
Dépôt	60 000	60 000
Frais de financement reportés	-	742 332
Instruments financiers dérivés (note 5)	185 223	-
Frais de développement liés au projet (note 6)	-	9 677 634
Immobilisations corporelles (note 7)	75 843 055	-
	79 456 299	14 146 857
Passif		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	5 049 763	1 230 050
Avance à payer au commanditaire, sans intérêt	-	1 959 366
Emprunt lié au système de sous-station et de collecteur (note 9)	5 731 800	-
Emprunt à terme (note 9)	51 751 775	-
	62 533 338	3 189 416
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 10)	4 590 675	-
	67 124 013	3 189 416
Engagements (note 12)		
Capitaux propres		
Compte de porteurs de parts (note 11)	14 581 207	12 000 001
Déficit	(2 248 921)	(1 042 560)
	12 332 286	10 957 441
	79 456 299	14 146 857

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

....., administrateur

....., administrateur

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

	2016	2015
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(1 206 361)	(275 748)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Intérêts gagnés	(20 183)	(45 318)
Amortissement des immobilisations corporelles	38 926	-
Amortissement des frais de financement	101 355	-
	(1 086 263)	(321 066)
Gain non réalisé sur les instruments financiers dérivés	(185 223)	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel (note 13)	1 798 328	145 730
	526 842	(175 336)
Activités d'investissement		
Acquisition de frais de développement liés au projet	(60 925 850)	(7 179 658)
Intérêts encaissés	32 170	42 105
Dépôt	-	(60 000)
Avance au commandité	-	(14 000)
Variation des dépôts à terme	2 986 000	(500 000)
	(57 907 680)	(7 711 553)
Activités de financement		
Augmentation de l'emprunt à terme	59 976 916	-
Avance à payer au commanditaire	(1 959 366)	1 959 366
Contributions de capital	2 581 206	6 683 033
Frais de financement	(1 852 364)	(709 540)
	58 746 392	7 932 859
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 365 554	45 970
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	350 530	304 560
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 716 084	350 530

Opérations sans incidences sur la trésorerie (notes 7, 9 et 10).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

1. Description de l'entreprise

La société en commandite Parc Éolien Pierre-De Saurel S.E.C. (la « Société »), dont le siège social est situé au 380, rue Bonsecours, Massueville, Québec, Canada, a été constituée en vertu du *Code civil du Québec* en février 2011 au terme d'une entente entre 9232-3674 Québec inc. et la MRC Pierre-De Saurel le 10 février 2011. La Société a comme activité principale le développement, la construction, la détention et l'opération du projet Parc Éolien Pierre-De Saurel. Le commanditaire de la Société est la MRC de Pierre-De Saurel et le commandité de la Société est 9232-3674 Québec inc. (le « Commandité »). Le parc éolien a été mis en service le 28 décembre 2016.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil du Commandité le 19 juin 2017.

2. Méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers et les principes de présentation ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens ou des services.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la Société.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements liquides à court terme, dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition. Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse uniquement.

Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés correspondent à des frais encourus pour l'obtention d'un financement obtenu en février 2016. Suite à l'obtention du financement, ces frais ont été reclassés en réduction de l'emprunt à terme et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt.

Frais de développement liés au projet

Les frais de développement liés au projet représentent les coûts engagés pour la mise en valeur d'emplacements pour un parc éolien. Ces coûts ont été transférés aux immobilisations corporelles lors du début des opérations commerciales. Les coûts liés à un projet en cours de développement sont radiés dans l'exercice si le projet est abandonné. Les intérêts débiteurs sur le financement de la mise en valeur sont capitalisés dans les frais de développement liés aux projets.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement le parc éolien qui est en service. Elles sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur.

L'amortissement du parc éolien est calculé sur la durée d'utilité des actifs selon le mode linéaire sur une période de 20 ans. Les autres équipements sont amortis selon le mode linéaire sur une période de 20 ans. Les dépenses liées aux améliorations qui ont pour effet d'accroître ou de prolonger la durée d'utilité ou la capacité d'un actif sont inscrites à l'actif. Les frais d'entretien et de réparations sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les immobilisations corporelles ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont prêtes pour leur utilisation prévue.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa cession ou lorsqu'il est prévu qu'aucun avantage économique futur ne sera tiré de l'utilisation continue de l'actif. Tout profit ou toute perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle est déterminé comme l'écart entre le produit de la vente de la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et des frais de développement liés au projet

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses frais de développement liés au projet afin de déterminer s'il y a une indication que ces immobilisations ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de la perte de valeur (le cas échéant).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps, de l'argent et des risques spécifiques des actifs pour lesquels les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'un mode d'attribution raisonnable et uniforme peut être établi, les actifs du siège social sont aussi attribués aux unités génératrices de trésorerie individuelles; autrement, ils sont attribués au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'attribution raisonnable et uniforme peut être établi.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Perte de valeur des immobilisations corporelles et des frais de développement liés au projet (suite)

Si la valeur recouvrable estimative d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Provisions et obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite), résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable que la Société doit régler l'obligation, et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée. Une obligation juridique peut découler d'un contrat, d'une loi ou d'une autre application de la loi. Une obligation implicite découle des gestes posés par la Société lorsque celle-ci indique, par ses pratiques passées, par ses politiques publiées ou par une déclaration suffisamment récente, qu'elle accepte certaines responsabilités et qu'en conséquence, elle crée une attente fondée qu'elle assumera ces responsabilités. Le montant comptabilisé à titre de provision constitue la meilleure estimation, à chaque fin de période, des dépenses requises pour régler l'obligation actuelle, compte tenu des risques et des incertitudes inhérentes à l'obligation. Lorsqu'il est prévu que des dépenses seront engagées dans l'avenir, l'obligation est évaluée à sa valeur actuelle selon un taux d'intérêt ajusté pour tenir compte du risque et des appréciations courantes du marché.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de passif lorsque ces obligations sont engagées et sont évaluées à la valeur actuelle, s'il est possible de faire une estimation raisonnable des coûts prévus pour régler le passif, actualisés au taux avant impôt en vigueur pour ce passif. Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte de changements découlant de l'écoulement du temps et de révisions apportées soit à la date, soit au montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés. La désactualisation du passif à sa juste valeur en raison de l'écoulement du temps est imputée au résultat, tandis que les changements découlant des révisions apportées à la date ou au montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisés à titre de composante de la valeur comptable de l'actif à long terme connexe. La valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles est examinée à chaque exercice afin de refléter les estimations actuelles et les changements apportés au taux d'actualisation.

Conversion des devises

Les transactions libellées en une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change connexes sont inclus dans le résultat net de la Société pour la période au cours de laquelle ils surviennent.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont effectuées en fonction de leur classement selon les critères décrits plus loin. Le classement est déterminé en fonction de l'objectif établi lors de l'achat ou de l'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société.

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, autres passifs financiers, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs financiers et aux prêts et créances sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduits de la valeur comptable du passif et ils sont alors constatés sur la durée d'utilité prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a établi les classements suivants :

- Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et, par conséquent, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Les profits nets ou les pertes nettes sur les actifs ou les passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction sont compris dans les résultats à titre de perte sur instruments financiers dérivés. Ces profits nets ou pertes nettes ne comprennent pas le revenu de placement.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, l'avance au commandité, les dépôts à terme et le dépôt sont classés dans les prêts et créances et sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les créiteurs et charges à payer, l'avance à payer au commanditaire, l'emprunt à terme et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
- La Société ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés dans l'un des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- Niveau 1 : Évaluation en fonction des prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation en fonction des données sur l'actif ou le passif, autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire dérivés à partir des prix);
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation en fonction des données sur l'actif ou le passif qui ne s'appuient pas sur des données du marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

Les actifs ou les passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur sont les instruments financiers dérivés, qui sont classés au niveau 2.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente d'électricité sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice au moment de la livraison de l'électricité à des tarifs qui sont conformes aux contrats d'achat d'électricité conclus auprès des services d'électricité acquéreurs, ou au moment de la réception d'indemnités versées par des assureurs ou des fournisseurs pour pertes de revenus.

Les produits tirés de la vente d'électricité au cours de la période antérieure à la mise en service du 28 décembre 2016 ont été comptabilisés en réduction des frais de développement liés au projet.

Les intérêts tirés sur les dépôts à terme sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le taux d'intérêt applicable.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Impôt sur le résultat

La Société, comme les autres sociétés en commandite, n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat puisque ce sont les associés qui y sont assujettis dans la mesure de leur statut respectif. À cet égard, aucune provision pour impôts n'a été enregistrée dans ces états financiers.

Principales estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants comptabilisés à l'égard des produits et des charges au cours de la période concernée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Au cours de la période considérée, la direction a fait un certain nombre d'estimations et formulé des hypothèses portant notamment sur le caractère recouvrable des frais de développement liés au projet et la dépréciation d'actifs à long terme. Ces estimations et ces hypothèses se fondent sur les conditions actuelles, sur la ligne de conduite que la direction prévoit adopter, de même que sur des hypothèses concernant les activités et les conditions économiques à venir. De manière usuelle, les montants inscrits pourraient varier dans la mesure où les hypothèses et les estimations devaient changer.

Ces estimations font l'objet d'une révision périodique. Au fur et à mesure que des ajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

Jugements et estimations critiques

Perte de valeur des frais de développement liés au projet et des immobilisations corporelles

La Société effectue un certain nombre d'estimations aux fins du calcul de la valeur recouvrable au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent le taux de croissance présumé des flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle du calcul des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, tels que les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur, et les variations de celle-ci reflétées dans les résultats. La juste valeur de certains instruments financiers est estimée au moyen de techniques d'évaluation compte tenu de plusieurs hypothèses liées, notamment, aux taux d'intérêt, aux écarts de taux et aux risques.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent une partie importante du total de l'actif de la Société. La Société estime la durée d'utilité des immobilisations corporelles sur une base annuelle et ajuste l'amortissement de façon prospective, si nécessaire.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

3. Modification de méthodes comptables

Nouvelles normes comptables appliquées

La section suivante présente la description et l'incidence sur les états financiers des normes ou des amendements que la Société a adoptés au 1^{er} janvier 2016.

IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles

L'amendement intitulé *Clarification sur les modes d'amortissement acceptables* vient préciser que la base d'amortissement calculée en fonction des revenus ne peut plus être utilisée. La base d'amortissement doit correspondre à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière prospective et elles n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

IAS 1 Présentation des états financiers

Cet amendement apporte des précisions sur les requis de divulgation et de présentation ainsi que sur l'exercice du jugement quant à la pertinence de l'information divulguée. Cet amendement n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2012-2014

Les améliorations annuelles des IFRS précisent des situations spécifiques qui touchent quatre normes :

- IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, relativement aux changements de méthode lors d'une disposition;
- IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, relativement aux contrats de service;
- IAS 19 *Avantages du personnel*, relativement à la situation des marchés régionaux pour les taux d'actualisation;
- IAS 34 *Information financière intermédiaire*, relativement à la divulgation d'information ailleurs dans les rapports financiers intermédiaires.

Les dispositions de ces améliorations annuelles s'appliquent pour certaines de manière rétrospective et pour d'autres de manière prospective. Ces améliorations n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

3. Modification de méthodes comptables (suite)

Modification de méthodes comptables futures

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, intitulée *Instruments financiers*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme IFRS 9 exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. Cette norme modifie aussi le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur. De plus, elle propose un nouveau modèle comptable de comptabilisation des pertes de crédit attendues. La Société sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues concernant les actifs financiers en estimant à la date de clôture l'insuffisance attendue des flux de trésorerie. Conséquemment, la comptabilisation des pertes de crédit ne sera plus tributaire d'un événement générateur de perte de crédit. La norme contient aussi des modifications concernant la comptabilité de couverture. L'objectif de ces modifications est de présenter dans les états financiers l'effet des activités de gestion des risques. Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace les normes IAS 11 *Contrats de construction* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. Cette nouvelle norme précise la manière de reconnaître les produits et le moment auquel ceux-ci doivent être reconnus selon un modèle unique en cinq étapes ainsi que les requis additionnels de divulgation.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Le 11 septembre 2015, l'IASB a publié un amendement à la norme qui reporte la date d'application aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le 12 avril 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 15 afin de clarifier certains requis et de fournir des dispositions transitoires additionnelles.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

3. Modification de méthodes comptables (suite)

Modification de méthodes comptables futures (suite)

IFRS 16 Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace la norme IAS 17 *Contrats de location*. Cette nouvelle norme précise :

- la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de divulguer les contrats de location;
- pour le preneur :
 - la reconnaissance des actifs et des passifs pour tous les baux,
 - à l'exception de ceux dont la durée est de 12 mois ou moins ou de ceux dont l'actif sous-jacent a une faible valeur;
- pour le bailleur :
 - la comptabilité demeure essentiellement inchangée.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise si IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a été appliqué préalablement.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

IAS 7 Tableau des flux de trésorerie

Le 29 janvier 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. L'amendement intitulé *Initiative concernant les informations à fournir* précise que les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations avec et sans effet sur la trésorerie, doivent être présentées à l'état des flux de trésorerie. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est permise.

La Société évalue cet amendement sur ses états financiers.

Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2014-2016

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié les améliorations annuelles des IFRS du cycle 2014-2016. Les améliorations annuelles précisent des situations spécifiques à trois normes :

- IFRS 1 *Première application des normes internationales d'information financière* relativement aux exemptions court terme, qui s'appliquera aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018;
- IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* relativement à la portée de la norme qui s'appliquera rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017;
- IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* relativement à la mesure à la juste valeur qui s'appliquera rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société évalue actuellement l'incidence des améliorations annuelles sur ses états financiers.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

4. Débiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Taxes à la consommation	1 423 301	245 186
Client - Hydro-Québec	214 636	-
Intérêts courus	-	11 987
	1 637 937	257 173

La Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses, car d'après son expérience, le risque est faible en raison de la nature des débiteurs. La Société ne détient aucune garantie précise à l'égard de ses débiteurs. Tous les débiteurs sont courants.

5. Instruments financiers dérivés

La Société détient des contrats de change à terme pour gérer son exposition au risque d'augmentation du taux de change de l'euro sur ses achats en devises. Au 31 décembre 2016, elle détient un contrat portant sur l'achat de 352 838 euros échéant le 31 janvier 2017, au taux de 1,4008.

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt de 61 513 500 \$, dont le montant diminue jusqu'à l'échéance en 2036, et qui porte intérêt à un taux de 2,115 %.

L'utilisation de ces instruments financiers dérivés a généré une perte nette sur instruments financiers dérivés de 286 130 \$. Cette perte, nette d'un gain non réalisé sur instruments financiers dérivés de 185 223 \$, est présentée à l'état des résultats de l'exercice.

	Contrats de change à terme (niveau 2)	Swap du taux d'intérêt (niveau 2)	Total
	\$	\$	\$
Actif - instruments financiers dérivés			
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	-	-	-
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice	6 253	178 970	185 223
Solde de l'actif au 31 décembre 2016	6 253	178 970	185 223*

* Le montant de gain non réalisé sur les instruments financiers dérivés a été comptabilisé en réduction de la perte sur instruments financiers dérivés à l'état des résultats de l'exercice.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

6. Frais de développement liés au projet

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	9 677 634	5 775 027
Additions	61 613 672	3 902 607
Transfert aux immobilisations corporelles	(71 291 306)	-
Solde à la fin	-	9 677 634

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des frais de développement liés au projet pour un montant de 61 613 672 \$, net des revenus de 95 899 \$ d'énergie produite pendant la période de pré-production (3 902 607 \$ en 2015), dont un montant de 1 713 864 \$ n'est pas déboursé au 31 décembre 2016 (1 026 042 \$ au 31 décembre 2015). Ce dernier est présenté dans les créiteurs et charges à payer au 31 décembre 2016.

7. Immobilisations corporelles

	Terrain	Parc éolien	Autres équipements	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	-	-	-	-
Transfert des frais de développement liés au projet	55 968	70 651 935	583 403	71 291 306
Autre variation	-	4 590 675	-	4 590 675
Solde au 31 décembre 2016	55 968	75 242 610	583 403	75 881 981
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	-	-	-	-
Amortissement	-	38 608	318	38 926
Solde au 31 décembre 2016	-	38 608	318	38 926
Valeur nette				
Solde au 31 décembre 2016	55 968	75 204 002	583 085	75 843 055
Solde au 31 décembre 2015	-	-	-	-

Au cours de l'exercice, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'un montant de 4 590 675 \$ a été comptabilisé en contrepartie des immobilisations corporelles. Cette opération n'a eu aucune incidence sur la trésorerie.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

8. Créiteurs et charges à payer

	2016	2015
	\$	\$
Créiteurs	2 296 495	838 472
Retenues sur contrats	2 736 050	54 636
Salaires et charges sociales	17 218	10 972
Créiteurs - MRC Pierre-De Saurel	-	325 970
	5 049 763	1 230 050

9. Emprunt à terme

La Société a conclu un financement de projet sans recours de 62 000 000 \$ qui sera amorti sur une période de 19,5 ans à partir du moment où toutes les conditions de conversion de l'emprunt de construction en emprunt à terme seront rencontrées. Au 31 décembre 2016, un montant de 54 245 116 \$ a été prélevé et porte intérêt à un taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires ou au taux CDOR majoré d'une marge applicable, pour un total de 2,79 %. La Société a aussi conclu un emprunt à court terme de 5 800 000 \$ portant intérêt à un taux variable selon le taux des acceptations bancaires ou au taux CDOR majoré d'une marge applicable, pour un total de 2,29 %, visant à financer la construction du système de sous-station et de collecteur, pour lequel elle est en droit d'exiger un remboursement d'Hydro-Québec en 2017. Au 31 décembre 2016, un montant de 5 731 800 \$ a été prélevé. Ces emprunts sont garantis par une hypothèque de 100 000 000 \$ sur la totalité des actifs de la Société. Lors de l'obtention de financement en février 2016, les frais de financement reportés présentés à l'actif ont été reclassés en réduction de l'emprunt à terme.

	2016	2015
	\$	\$
Emprunt à terme	54 245 116	-
Emprunt lié au système de sous-station et de collecteur	5 731 800	-
Frais de financement	(2 493 341)	-
	57 483 575	-
Emprunt lié au système de sous-station et de collecteur présenté à court terme	(5 731 800)	-
	51 751 775	-

Subséquentement à la fin de l'exercice, l'emprunt de construction a été converti en emprunt à terme. Les versements liés à l'emprunt converti pour les prochains exercices seront les suivants :

	\$
2017	1 338 999
2018	1 700 983
2019	1 754 463
2020	1 954 666
2021 et suivants	47 496 005

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles proviennent essentiellement des obligations exigeant de retirer les actifs du parc éolien à l'échéance des baux fonciers. Le parc éolien est construit sur des terrains détenus en vertu de contrats de location qui viennent à échéance 20 ans après leur signature. La Société estime que la valeur non actualisée des paiements requis pour régler les obligations à l'échéance totalisera 6 840 106 \$ en 2036. Au 31 décembre 2016, les flux de trésorerie ont été actualisés à un taux de 2 % pour déterminer les obligations.

Le tableau suivant illustre la variation du passif au cours de l'exercice :

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	-	-
Nouvelles obligations	4 590 675	-
Charge de désactualisation	-	-
Solde à la fin	4 590 675	-

Les nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisation sont sans incidence sur la trésorerie de l'exercice.

11. Compte de porteurs de parts

La Société peut émettre un nombre illimité de parts, mais elles ne pourront pas être fractionnées. Chaque part émise et en circulation est de rang égal à toute autre part en ce qui concerne toute question, y compris le droit de recevoir les revenus distribuables de la Société, aucune part n'étant assortie d'une préférence, d'une priorité ou d'un droit prioritaire sur toute autre part. Les distributions aux associés sont réparties sur la base de leur quote-part respective.

Le Commandité a le pouvoir exclusif de gérer et d'administrer la Société de la manière prévue aux articles 2236 et suivants du Code civil. Plus particulièrement, il a plein pouvoir et autorité, pour le compte et au nom de la Société, d'accomplir tout acte, de prendre toute mesure et toute décision et de signer et livrer tout acte, convention ou document nécessaire ou accessoire à la poursuite des activités de la Société, dans le respect du Projet, du plan d'affaires et des budgets de la Société valablement approuvés (et modifiés) de temps à autre.

	2016	2015
	\$	\$
Municipalité régionale de comté Pierre-De Saurel (commanditaire)		
14 581 206 parts (12 000 000 en 2015)	14 581 206	12 000 000
9232-3674-Québec inc. (commandité)		
1 part	1	1
	14 581 207	12 000 001

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

12. Engagements

Livraison de l'électricité suivant le contrat d'achat d'électricité

La Société a l'obligation de vendre toute l'électricité produite à Hydro-Québec. L'obligation contractuelle est de 51 500 MWH par année. Le contrat est en vigueur à compter de la date de signature, le 17 mai 2011, et il se termine après que se soit écoulée une période de 20 ans, suivant la mise en service du parc éolien prévue. Ce contrat a été approuvé par la Régie de l'énergie le 18 novembre 2011. En contrepartie, Hydro-Québec s'est engagée par contrat à procéder à l'achat de l'électricité produite (note 14).

Dans le cadre du contrat avec Hydro-Québec, la Société s'est engagée à démanteler le parc éolien dans les 12 mois suivant l'échéance du contrat, soit 20 ans après le début des livraisons de l'électricité. À cette fin, la Société est tenue de remettre une garantie d'exécution d'un montant correspondant à l'estimation du coût net de démantèlement au dixième anniversaire du début des livraisons de l'électricité. Cette garantie peut prendre la forme de lettre de crédit avec une mise en garantie d'épargne.

Redevances annuelles

La Société a conclu une entente en vertu de laquelle elle doit verser aux propriétaires de terrains une redevance annuelle fondée sur un pourcentage des produits bruts à compter de la date du début de l'exploitation commerciale du projet.

Autres

La Société est liée par des ententes de services professionnels qui viennent à échéance jusqu'en 2024. Les déboursés futurs s'élèveront à 6 309 558 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices :

	\$
2017	796 655
2018	789 755
2019	789 755
2020	787 893
2021 et suivants	3 145 500

13. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel

	2016	2015
	\$	\$
Débiteurs	(1 392 751)	77 171
Charges payées d'avance	59 188	(50 164)
Créditeurs et charges à payer	3 131 891	118 723
	1 798 328	145 730

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

14. Dépendance économique

Dans le cadre du projet d'un parc éolien d'une puissance installée de 24,6 mégawatts, la société en commandite est liée par un contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec pour la distribution d'une durée de 20 ans à compter de la date garantie de début de livraison prévue le 1^{er} décembre 2015. Puisque la date de début de livraison a été postérieure au 1^{er} décembre 2015, la Société a déboursé les pénalités prévues au contrat d'approvisionnement. La direction est d'avis que la poursuite des opérations dépend de ce contrat puisque la totalité des revenus d'exploitation proviendront de la vente de l'électricité produite à Hydro-Québec.

15. Lettres de crédit

La Société a contracté des lettres de crédit totalisant 3 478 000 \$, échéant en mai et juin 2017, au profit d'Hydro-Québec, en garantie des services d'approvisionnement en électricité.

16. Informations à fournir concernant le capital

L'objectif de la Société est de maintenir, à un niveau suffisant, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie pour mener ses activités liées à l'exploitation du parc éolien.

Le capital de la Société est composé des capitaux propres.

17. Instruments financiers

Juste valeur

Des estimations de la juste valeur sont effectuées à des moments bien précis à l'aide des renseignements disponibles au sujet de l'instrument financier visé. Ces estimations étant subjectives de nature, celles-ci peuvent rarement être établies avec précision.

À la date de fin d'exercice, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme s'approchait de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

De manière usuelle, la Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et de placement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que la Société utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

17. Instruments financiers (suite)

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que des pertes soient subies du fait qu'une partie ne respecte pas les modalités contractuelles.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux intérêts courus à recevoir et aux instruments financiers dérivés est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue. Le risque de crédit relatif à l'avance au commandité est faible, considérant que les sommes sont à recevoir du commandité de la Société.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de la Société au risque de crédit :

	2016	2015
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 716 084	350 530
Débiteurs	1 637 937	257 173
Dépôts à terme	-	2 986 000
Intérêts courus et autres	-	11 987
Avance au commandité	14 000	14 000
Instruments financiers dérivés	185 223	-
	3 553 244	3 619 690

La direction de la Société estime que la qualité du crédit des actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers, car il s'agit d'actifs détenus auprès d'institutions financières réputées au Québec, de montant à recevoir du commandité ou d'organismes publics.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2016 et 2015 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de marché

Le risque de marché est lié aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de variations des cours de marché. Le risque de marché inclut les risques de change, de liquidité et de taux d'intérêt, qui sont décrits séparément, et les autres risques de prix.

La vente d'électricité fait l'objet d'une entente à long terme dans laquelle le preneur est lié par un contrat d'achat ferme de la production totale, jusqu'à concurrence de certains plafonds annuels. Les clauses d'inflation de prix de vente de l'électricité permettent normalement à la Société de couvrir ses augmentations de frais variables.

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

17. Instruments financiers (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Société a conclu une entente de couverture économique pour atténuer le risque de fluctuation des taux d'intérêt sur son emprunt à terme. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'instrument de couverture économique du taux d'intérêt et les risques connexes sont décrits en détail à la note 5.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Société est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant.

Au 31 décembre 2016, les échéances contractuelles des passifs financiers et des engagements de la Société se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	
Créditeurs et charges à payer	5 049 763	-	-
Avance à payer au commanditaire	-	-	-
Emprunt lié au système de sous-station et de collecteur	5 731 800	-	-
Emprunt à terme (note 9)	1 338 999	9 823 732	43 082 385
Engagements	796 655	3 940 153	1 572 750
	12 917 217	13 763 885	44 655 135

Au 31 décembre 2015, les échéances contractuelles des passifs financiers et des engagements de la Société se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	
Créditeurs et charges à payer	1 230 050	-	-
Avance à payer au commanditaire	1 959 366	-	-
Engagements	58 599 841	3 955 675	2 353 883
	61 789 257	3 955 675	2 353 883

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

17. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est lié aux fluctuations de l'euro par rapport au dollar canadien. La Société n'a pas comme politique de gérer le risque de toute appréciation de l'euro par rapport au dollar canadien sur les achats de turbines pour la construction de son parc éolien. Une partie du coût des turbines est payable en euros. Au cours de l'exercice, la Société a engagé des frais de développement liés au projet libellés en euros pour un montant de 17,9 M\$ canadiens. Ces opérations ont été comptabilisées au taux de change en date de la transaction. Le solde à payer de ces opérations est présenté dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2016 au montant de 494 256 \$ canadiens.

Une fluctuation de plus ou moins 10 % sur le taux de la devise en date de fin d'année aurait eu comme incidence d'augmenter ou de réduire la valeur des créditeurs et charges à payer de plus ou moins 50 000 \$ environ. Toutefois, ce risque est réduit par le fait que le paiement est effectué rapidement après l'acquisition.

18. Rémunération

Les rémunérations allouées à la direction ainsi qu'aux membres du conseil d'administration sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales		
Direction	127 240	123 259
Membres du conseil d'administration	81 516	59 006
	208 756	182 265